

2022/0019

DÉPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE  
COMMUNE DE AVESNELLES

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq avril, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 12 - Votants : 14

Etaient présents : M. BADIDI. SEGUIN. COQUELET. CHATELAIN. PETIT. JOSSET. RAVIDAT. ASCONE.

Mmes MERCIER. BLANDO. WAUCHER. STALLA.

Absents ayant donné procuration : M. WERY à M. BADIDI.

Mme BOURAINE à M. SEGUIN.

Absents excusés : M. CHRETIEN et Mmes CAFFIAU. MALINGRE.

Absents : Mme DELPLANQUE-GABET et M. CHALDAUREILLE

Secrétaire de séance : M. PETIT.

**Objet : DELIBERATION EMPRUNT AUPRES DE LA BANQUE DES TERRITOIRES – FINANCEMENT TRAVAUX SALLE DE SPORTS.**

La commune souhaiterait contracter un emprunt d'un montant total de 320 000,00 euros auprès de la banque des territoires pour financer les travaux de rénovation thermique de la salle de sports.

Cet emprunt est scindé en 2 lignes de prêts dont les modalités sont les suivantes :

Ligne de prêt 1 :

- Ligne du Prêt : PSPL / GPI Ambre ;
- Montant : 244 262,00 euros ;
- Durée de la phase de préfinancement : 3 mois ;
- Durée d'amortissement : 20 ans ;
- Périodicité des échéances : Trimestrielle ;
- Taux d'intérêt annuel fixe : 1,62 % ;
- Ce taux d'intérêt, actualisé mensuellement par la Caisse des Dépôts, est compris entre un plancher de 0% et un plafond de 1,76 % et est donc susceptible de varier jusqu'à l'émission du contrat. En conséquence, le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt ;
- Profil d'amortissement : Échéance prioritaire (intérêts différés) ;
- Typologie Gissler : 1A.

## Suite de la délibération 2022/0019

Envoyé en préfecture le 26/04/2022  
Reçu en préfecture le 26/04/2022  
Affiché le 26 AVR. 2022  
ID : 059-215900358-20220426-20220426\_D00019-DE

### Ligne de prêt 2 :

- Ligne du Prêt : PSPL / GPI Ambre
- Montant : 75 738,00 euros
- Durée d'amortissement : 25 ans
- Périodicité des échéances : Annuelle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,53 %
- Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A
- Profil d'amortissement : Échéance et intérêts prioritaires ;
- Typologie Gissler : 1A.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité,**

**Autorise** Monsieur le Maire à souscrire les 2 lignes de prêts auprès de la banque des territoires aux conditions énumérées ci-dessus dans le but de financer une partie les travaux de rénovation thermique de la salle de sports pour un montant total de 320 000,00 euros,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce contrat de prêt.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,  
AVESNELLES, le 26 AVR. 2022  
Le Maire,

